

Infractions

Casses en déchèterie dans le Puy-de-Dôme : des manques à gagner et des milliers d'euros de dommages liés aux vols par effraction

Article réservé aux abonnés

Publié le 08/02/2022 à 13h38



Le nouveau Pôle de valorisation des déchets de Lezoux s'est équipé de bennes avec des compacteurs pour dissuader toute velléité de vol pour les matériaux qui ont le plus de valeur. © Geneviève THIVAT

Les déchets non conformes, déposés à côté des colonnes ou dans les points d'apport volontaire, ne sont pas le seul casse-tête qui se pose aux entreprises et syndicats intercommunaux chargés de la collecte et des déchèteries dans le Puy-de-Dôme. Une fois ramassés, ce sont les déchets triés qui font l'objet de vols accompagnés de coûteuses dégradations.

Certains - particuliers et même entreprises qui ne veulent pas payer pour la déchetterie - n'hésitent pas à décharger gravats, restes de chantiers, et même des matériaux toxiques dans les chemins. Leur enlèvement et leur traitement représentent déjà un coût élevé pour les collectivités. Mais il y a une double peine : une fois ramassés, ce sont les déchets triés qui font l'objet d'incivilités.

Les dégradations des installations et les dommages liés aux vols par effraction sont un fléau contre lesquelles, entre autres victimes, le Syndicat du bois de l'Aumône (SBA) doit rivaliser d'imagination. Le SBA gère neuf déchèteries et un pôle de valorisation (*) qui font régulièrement l'objet de dégradations et vols de matériaux.

Au total, chaque année environ 1.000 tonnes de ferraille (pour 200.000 euros), 100 tonnes de DEEE (6.500 euros) et 30 tonnes de batteries (18.000 euros) sont dérobées dans les déchèteries du SBA, pour ne citer que le cas de ce gestionnaire de collecte.

« Tous les matins, le personnel affecté à la sécurité constate les dégradations ou les vols. Les gardiens de déchèteries », explique le SBA, qui partage ce souci avec toutes les collectivités et opérateurs privés. Vandalisée et occupée quasi quotidiennement, la déchèterie de Randan a même dû fermer après une ultime dégradation fin 2017.

Le SBA explique : « Les auteurs repèrent en journée et reviennent en nombre à la fermeture pour récupérer ferraille et les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ». Des matériaux dont la reprise apporte des recettes et contribue à réduire le coût du traitement des déchets. « Ils sont sortis puis enlevés en camion. »

En 2020, 58 plaintes ont été déposées, 35 en 2021. Alors le site de Lezoux s'est équipé de caméras thermiques, d'une caméra centrale haute définition, de fossés périphériques, de compacteurs cloisonnés et d'autres astuces passive.



Le coût des dégradations (30.000 à 50.000 euros), additionné au manque à gagner, s'élève à 400.000 € par an.